



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 21 MAI 2010

*33 rue de Curzay
17230 LONGEVES*

L'an deux mil dix, le vendredi 21 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé en séance publique sous la présidence de M. Patrick BLANCHARD, maire.

Etaient présents : MM. BLANCHARD et M. LECORGNE, Mme RADON, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, M. CHAMPION, Mme CRAMAIL, M. FERRET, Mme LEGER, Mme THIERY.

Excusés : Mme METRAS, MM. GUILLOTON, MACAUD et MEMON

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Carole THIERY.

Délibérations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- accepte la création des nouvelles compétences proposées par la Communauté de Communes du Pays Marandais ainsi que les modifications des statuts, autorise le maire à signer tous les documents concernant cette décision

- décide de donner un avis favorable à la modification et aux révisions simplifiées du P.L.U. de Villedoux.

- décide l'acquisition de deux arceaux avec jardinière et vasque pour 2308 € H.T

- décide de donner un mandat sans exclusivité à l'agence Guy Hoquet pour la vente des deux terrains restants du lotissement la Vincent, décide que la commune paiera les frais d'agence en cas de vente des terrains et autorise le maire à signer tout document concernant cette décision

Questions diverses

- Arrêt de travail de la cantinière remplacée par Mme Florence BALLANGER et embauche de Mme Véronique BERNARD en remplacement pour le ménage et la garde des enfants à la cantine.

- Rappel du règlement de la garderie

- Inscription préalable pour les jours de grève

- Plan Ecole Numérique Rural : matériel livré, une partie de la subvention versée

- Rentrée 2010 : 65 élèves

- Formation bibliothèque pour Mmes RADON et BOUTIN

- Travaux de voirie rue de la Douzellerie et rue du Marais en partie, appels d'offre à lancer

- Remerciements du Club de Foot et de la famille METAYER.

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 27 mai 2010

Le Maire, Patrick BLANCHARD